



RCS : VALENCIENNES

Code greffe : 5906

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00011

Numéro SIREN : 808 810 121

Nom ou dénomination : A.B. AUTOS

Ce dépôt a été enregistré le 09/06/2017 sous le numéro de dépôt 2113

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SAS "A.B AUTOS",
Au capital de 5 000 euros
R.C.S. Valenciennes 808 810 121 00018
Siège social au 149 avenue Jean Jaurès 59174
La Sentinelle

PV AGE des actionnaires du 03.05.2017

L'an deux mille dix sept,
Le mercredi 03 mai,
À 19 heures.

Les actionnaires de la SAS « A.B AUTOS », au capital de 5 000 euros, divisés en mille (1 000) actions de cinq euros (5 €), R.C.S. Valenciennes 808 810 121 00018, dont le siège social est au 149 avenue Jean Jaurès 59174 La Sentinelle, se sont réunis audit siège, en assemblée extraordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions des articles 16 et 17 des statuts constitutifs.

L'assemblée est présidée par Monsieur AZOUNKD Faycal en qualité de président de la SAS.

Sont présents :

- Monsieur AZOUNKD Faycal, né le 26 septembre 1990 à St Saulve (59), de nationalité Française, demeurant Apt 25, 2 rue Barbara 59770 Marly actionnaire et propriétaire de 500 actions sur les 1000 que comptent la SAS.
- Monsieur BOUKHARI Tarik, né le 23 novembre 1990 à Maubeuge (59), de nationalité Française, demeurant au 19 Immeuble Lenotre – Allée des Prédicateurs 59 600 Maubeuge actionnaire et propriétaire de 500 actions sur les 1000 que comptent la SAS.

Qui détiennent 1000 actions sur un total de 1000.

Représentant l'unanimité des actions, l'assemblée est habilitée à prendre les décisions extraordinaires pour lesquelles cette majorité est requise par l'article des statuts.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Continuation de l'activité malgré les pertes de la SAS « A.B AUTOS »

- Démission du DGD et Nomination d'un nouveau Directeur Général Délégué non statutaire

- Changement Adresse personnelle du Président

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.

Les actionnaires lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée générale, après lecture du rapport de la gérance, décide de la continuation de l'entreprise malgré les pertes s'élevant à - 3 196 €, représentant plus de la moitié du capital social.

Cette décision est motivée par la décision des actionnaires de reconstituer les capitaux propres à une valeur au moins égale à la moitié du capital social dans les 2 ans.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Monsieur DEVOYE Jean Pierre, né le 26.09.1975 à Valenciennes, de nationalité Française, demeurant 24 rue Voltaire 59494 Petite Forêt, au poste de **Directeur Général Délégué non statutaire**
L'assemblée générale extraordinaire a décidé de nommer conformément à l'article 14 des statuts :

Monsieur MARECHAL Michel, né le 09.07.1988 à Condé sur Escaut, de nationalité Française, demeurant 155 rue des Déportées 59410 Anzin, au poste de **Directeur Général Délégué non statutaire**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire prend acte du changement d'adresse du Président qui devient : **Apt 21A 6 rue Barbara 59770 Marly**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

Le Président
Mr AZOUNKD Faycal

